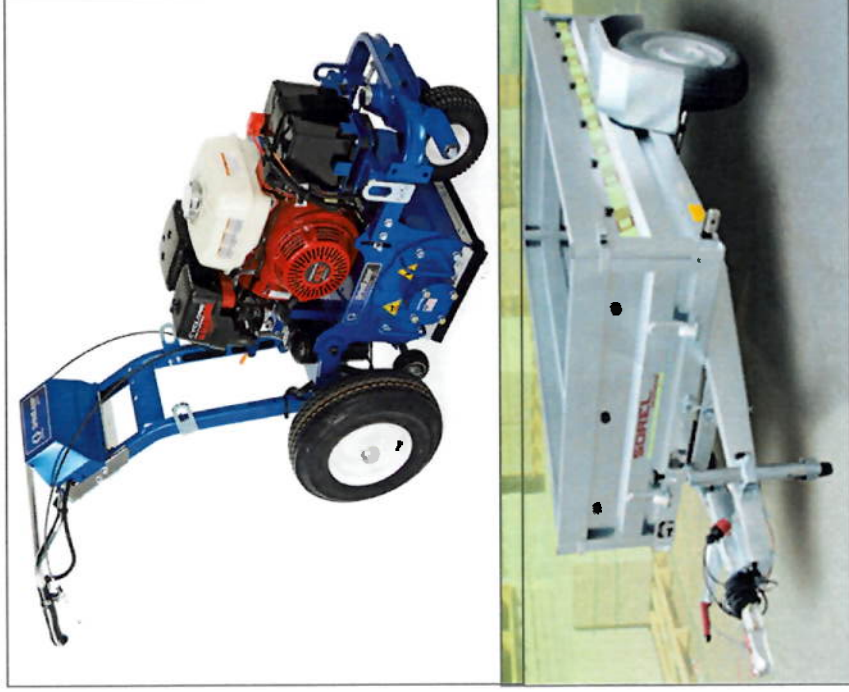




LES MUTUALISATIONS DE MATÉRIELS - La grignoteuse



En mars 2025, une nouvelle mutualisation de matériel a été mise en place avec la livraison d'une grignoteuse, accompagnée de sa remorque de transport, sur le site de la fourrière animale. Cinq communes ont participé à l'acquisition de cet équipement, destiné à être utilisé par les services techniques des communes d'Agde, Marseillan, Nizas, Paulhan et Vias pour l'enlèvement des marquages routiers sur le domaine public.

Toutefois, lors de la formation des agents à la prise en main du matériel, il a été constaté que le modèle livré ne correspondait pas à celui initialement commandé. Un échange est donc prévu afin de disposer d'un équipement conforme aux spécifications définies lors de la commande.

Dans l'attente de cette substitution, dont la réalisation est prévue en 2026, la grignoteuse non conforme est conservée en stockage dans le garage de la fourrière animale.

Les modalités d'utilisation seront arrêtées dès la mise en service effective du nouvel équipement.

Les délégués ainsi que les référents des services techniques concernés seront conviés à se rendre sur le site de la fourrière afin d'assister à sa mise en service et de bénéficier de la formation préalable à son utilisation.